



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-066

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2019

# Sommaire

**Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

45-2019-03-11-005 - Arrêté portant renouvellement partiel des membres de la CLE du  
SAGE "Loir" (8 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-03-11-005

Arrêté portant renouvellement partiel des membres de la  
CLE du SAGE "Loir"

PREFET DE LA SARTHE

**Préfecture de la Sarthe**

**Secrétariat général**

-----  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL**  
-----

***Bureau de l'environnement et de l'utilité publique***

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2019-0057 du 11 mars 2019**

**Portant renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n° 1**

-----  
**Le Préfet de la Sarthe  
Officier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03-3393 du 10 juillet 2003 des Préfets de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de l'Orne et du Loiret fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°04/4579 du 8 novembre 2004 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2017-0316 du 29 décembre 2017 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » ;

Préfecture de la Sarthe – Place Aristide Briand – 72041 Le Mans Cédex 9  
a) Standard téléphonique 02.43.39.72.72 – Serveur vocal 02.43.39.72.99 –  
Télécopie 02.43.28.24.09  
Site Internet: [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) -E-mail: [courrier@sarthe.gouv.fr](mailto:courrier@sarthe.gouv.fr)

**Considérant** la désignation de M. Bernard BONHOMME en sa qualité de conseiller départemental du Loir-et-Cher en remplacement de M. Bernard PILLEFER en tant que représentant au sein de la CLE du SAGE « Loir » ;

**Considérant** la désignation de M. Fabrice BOIGARD en sa qualité de conseiller départemental de l'Indre-et-Loire, en remplacement de Mme Brigitte DUPUIS en tant que représentant au sein de la CLE du SAGE « Loir »

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'arrêté préfectoral n° DCPAT n° 2017-0316 du 29 décembre 2017 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » est modifié.

**ARTICLE 2** : La composition de la commission locale de l'eau est arrêtée ainsi qu'il suit :

<b>I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (39 membres)</b>
---

**1) Représentants du Conseil Régional :**

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

Madame Béatrice LATOUCHE  
Conseillère régionale

**CENTRE – VAL DE LOIRE**

Monsieur Fabien VERDIER  
Conseiller régional

**2) Représentants des Conseils Départementaux :**

**SARTHE**

Monsieur François BOUSSARD  
Conseiller départemental

**MAINE ET LOIRE**

Monsieur Nooruddine MUHAMMAD  
Conseiller départemental

**LOIR ET CHER**

Monsieur Bernard BONHOMME  
Conseiller départemental

**INDRE ET LOIRE**

Monsieur Fabrice BOIGARD  
Conseiller départemental

**EURE ET LOIR**

Monsieur Bernard PUYENCHET  
Conseiller départemental

**LOIRET**

Monsieur Pascal GUDIN  
Conseiller départemental

**3) Représentants des Maires et EPCI :**

**SARTHE**

Monsieur Luc ARNAULT  
Adjoint au maire de La Chartre-sur-le-Loir

Monsieur Alain FONTAINE  
Conseiller municipal de Montval-sur-Loir

Madame Galiène COHU DE LASSENCE  
Maire de Loir-en-Vallée

Monsieur Claude JAUNAY  
Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois

Monsieur Marc LESSCHAEVE  
Vice-Président de la Communauté de communes Sud Sarthe

Monsieur André GUERANT  
Adjoint au maire de Vibraye

Monsieur Bernard TOUCHET  
Adjoint au maire d'Yvré-le-Polin

Monsieur Jean-Paul TRICOT  
Adjoint au maire du Lude

Monsieur Jean-Claude BIZERAY  
Maire de Saint-Biez-en-Belin

## **MAINE ET LOIRE**

Monsieur Jean-Pierre BEAUDOIN  
Adjoint au maire de Jarzé-Villages

Monsieur Guy ADRION  
Maire d'Huille

Monsieur Adrien DENIS  
Maire de Noyant-Villages

Monsieur André MARCHAND  
Conseiller communautaire d'Angers Loire Métropole

## **LOIR ET CHER**

Monsieur Philippe CHAMBRIER  
Adjoint au maire de Vendôme

Monsieur Henri ROULLIER  
Adjoint au maire de Montoire-sur-le-Loir

Monsieur Jean-Yves HALLOUIN  
Maire de Danzé

Monsieur Dominique DHUY  
Maire de Nourray

Monsieur Alain HALAJKO  
Adjoint au maire de Meslay

Monsieur Francis HEMON  
Maire de Lunay

Monsieur Philippe MERCIER  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois

Monsieur Roland BINGLER  
Maire de Beauchêne

Monsieur Alain BOURGEOIS  
Président de la Communauté du Perche et Haut Vendômois

## **INDRE ET LOIRE**

Madame Catherine COME  
Maire de Beaumont-Louestault

Monsieur Jean Michel LEQUIPPE  
Conseiller municipal de Couesmes

## **EURE ET LOIR**

Monsieur Emmanuel BIWER  
Adjoint au maire de Châteaudun

Monsieur Michel BOISARD  
Conseiller municipal de Bonneval

Monsieur Philippe GAUCHERON  
Maire de Varize

Monsieur Dominique IMBAULT  
Maire de Villiers-Saint-Orien

Monsieur Bernard MERCUZOT  
Maire d'Alluyes

## **ORNE**

Monsieur Patrick GREGORI  
Maire de Ceton

### **4) Représentants des établissements publics locaux :**

Monsieur Daniel CHEVÉE  
Parc naturel régional du Perche

## **II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (20 membres)**

### **1) Représentants des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie :**

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays-de-la-Loire  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la Région Centre –  
Val-de-Loire ou son représentant

### **2) Représentants des Chambres d'Agriculture :**

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Maine-et-Loire  
ou son représentant



Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Eure-et-Loir  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loir-et-Cher  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre-et-Loire  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loiret  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne  
ou son représentant

**3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Poitou-Charente ou son représentant

**4) Représentants des associations pour la protection de la nature :**

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

Monsieur le Président de France Nature Environnement Centre-Val-de-Loire ou son représentant

**5) Représentants du tourisme :**

Monsieur le Président de l'Agence Départementale de développement économique et touristique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Vallée-du-Loir  
ou son représentant

**6) Représentant des associations de consommateurs :**

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe  
ou son représentant

**7) Représentant des associations pour la protection des inondés :**

Monsieur le Président de l'association du Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir ou son représentant

**8) Représentant des associations de sauvegarde des Moulins et Rivières :**

Monsieur le Président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe  
ou son représentant

**9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux  
de construction**

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction  
ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS  
PUBLICS (19 membres)**

• **Préfecture de la Région Centre-Val-de-Loire – Bassin Loire-Bretagne**

Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire, Préfet Coordonnateur  
du Bassin Loire-Bretagne, Préfet du Loiret ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des territoires du Loiret ou son représentant

• **Préfecture de la Sarthe**

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des territoires de la Sarthe ou son représentant

• **Préfecture de Maine-et-Loire**

Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son  
représentant

• **Préfecture du Loir-et-Cher**

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher, ou son représentant

Madame la Directrice Départementale des territoires du Loir-et-Cher ou son représentant

• **Préfecture de l'Indre-et-Loire**

Madame la Préfète de l'Indre-et-Loire, ou son représentant

Madame la Directrice Départementale des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant

• **Préfecture de l'Eure-et-Loir**

Madame la Préfète de l'Eure-et-Loir, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant

• **Préfecture de l'Orne**

Madame le Préfet de l'Orne, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne ou son représentant

• **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ou son représentant

- ***Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire***

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- ***Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire***

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- ***Agence française pour la Biodiversité (AFB)***

Monsieur le Délégué régional Centre – Val-de-Loire, ou son représentant

- ***Centre National de la Propriété Forestière (CNPf)***

Monsieur le Président du CNPF ou son représentant

**ARTICLE 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DCPAT 2017-0316 du 29 décembre 2017 demeurent inchangées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de l'Orne.

Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)) agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

**ARTICLE 4 :** Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

signé : Thierry BARON